

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LCL OBLIGATIONS INFLATION EUROPE

Code ISIN : (C) FR0000985046

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

En souscrivant à LCL OBLIGATIONS INFLATION EUROPE, vous investissez dans des obligations libellées en euro et indexées sur l'inflation, au travers d'AMUNDI FUNDS EURO INFLATION BOND - OR EUR.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans le compartiment AMUNDI FUNDS EURO INFLATION BOND - OR EUR d'Amundi Asset Management Funds, SICAV de droit luxembourgeois, et accessoirement en liquidités.

L'objectif de gestion est de réaliser une performance comparable à celle de son indicateur de référence, l'indice Barclays Euro Government Inflation-Linked Bond All Markets, qui représente le marché des obligations d'État indexées à l'inflation dans la zone euro (c'est-à-dire les pays ayant adopté l'euro comme devise légale nationale)(coupons réinvestis) après prise en compte des frais courants.

La performance de LCL OBLIGATIONS INFLATION EUROPE peut être inférieure à celle de AMUNDI FUNDS EURO INFLATION BOND - OR EUR en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle d'AMUNDI FUNDS EURO INFLATION BOND - OR EUR, à savoir :

"Le compartiment investit principalement dans des obligations indexées sur l'inflation qui sont libellées en euros.

Plus particulièrement, le compartiment investit au moins 67 % de ses actifs dans des obligations indexées sur l'inflation européenne et/ou l'inflation de n'importe quel État membre de la zone euro. Ces obligations sont émises ou garanties par n'importe quel État membre ou organisme public de l'Union européenne, ou sont émises par un émetteur privé bénéficiant au moins d'un rating AA et ayant son siège social ou une activité prépondérante dans un État membre de l'Union européenne. Au moins 67 % de l'actif du compartiment sont investis dans des obligations émises en euros dans la zone euro.

Tout en respectant les règles décrites ci-dessus, le compartiment peut aussi investir dans d'autres types d'obligations, des instruments du marché monétaire et dépôts, dans les proportions des actifs nets qui suivent :

- en obligations convertibles : 25 %

- en actions et instruments liés à des actions : 10 %

- en OPCVM/OPC : 10 %

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille."

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations indexées à l'inflation sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat de AMUNDI FUNDS EURO INFLATION BOND - OR EUR, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de AMUNDI FUNDS EURO INFLATION BOND - OR EUR.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 1,00 %

Frais de sortie Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants 0,99 % de l'actif net moyen

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance Néant

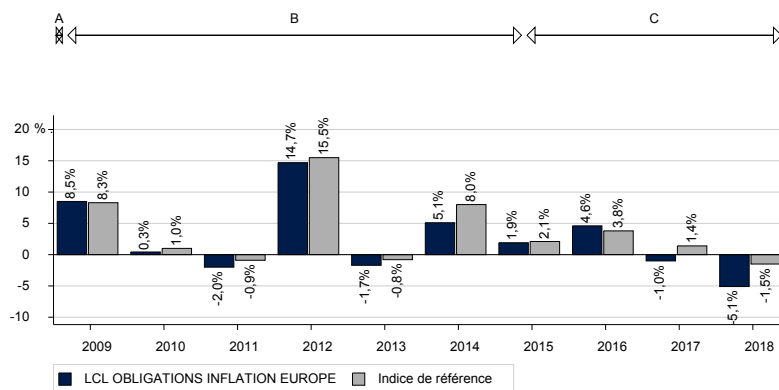
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 29 juin 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 1er juin 2001

La devise de référence est l'euro (EUR).

Les performances antérieures au 12/06/2015 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

A : Durant cette période, l'OPC est géré avec un nouvel indicateur de référence

B : Durant cette période, l'OPC est géré avec un nouvel indicateur de référence.

C : Durant cette période, l'OPC est nourricier d'AMUNDI FUNDS BOND EURO INFLATION - OR

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.sicavetfcp.lcl.fr.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le fait que l'OPCVM maître est de droit étranger peut avoir une incidence sur le traitement fiscal des plus-values et revenus éventuels lié à la détention des parts ou actions de l'OPCVM nourricier.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 juin 2019.